

Comme on la désigne sous le nom de Force d'urgence pour le Moyen-Orient, c'est qu'elle est affectée à cette région en particulier. Ce n'est pas tout à fait ce que nous aurions souhaité. Une mesure collective est préférable à une action unilatérale ou qui serait le fait d'un petit groupe de pays dont ne feraient pas partie les États-Unis. Si je me rappelle bien, c'est ce que j'ai déclaré aux journaux le 1^{er} novembre. J'ai dit que, selon moi, nous devrions appuyer moralement l'intervention de la Grande-Bretagne et de la France et l'ONU devrait s'occuper immédiatement de la question, afin de trouver une solution de rechange efficace. Une fois trouvée cette solution, la Grande-Bretagne, la France, Israël et le Canada devraient s'y rallier. Je songeais à une force de police.

Voilà ce que nous pensons de la force de police, à propos de laquelle je tiens cependant à formuler une remarque. Que le gouvernement du Canada n'abandonne jamais le droit d'engager ou de retirer à son gré ses troupes faisant partie de cette force et qu'il n'accorde jamais aux Nations Unies la souveraineté effective à propos de ces troupes. Tant qu'il s'en tiendra à cela, nous l'appuierons. Mais si jamais il abandonnait sa souveraineté à propos de ces troupes, s'il abandonnait le droit de les engager ou de dire qu'elles devraient être envoyées à un autre théâtre de guerre, on est prié de croire que nous nous opposerions à cela. Il n'y a rien à dire, que nous sachions, à la présente proposition, et c'est la seule réserve que nous posons.

Nous voudrions une action plus vigoureuse. Nous n'aimerions pas que ce débat se prolonge trop, car nous souhaitons que toutes les mesures soient prises pour que nos militaires soient engagés lorsque le commandant des Nations Unies en aura besoin.

J'espère qu'il pourra accepter le régiment des *Queen's Own*. Je pense que, dans l'ordre de roulement, il était le mieux équipé et le mieux préparé à partir; par conséquent, c'est lui qu'il fallait envoyer au Moyen-Orient. Je n'ai rien à redire à ce qu'on a fait à ce sujet.

En ce qui concerne M. Nasser, je dois dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à son collègue de la Défense nationale, qu'ils ne doivent aucunement laisser M. Nasser leur en imposer. Je pense aussi qu'il faudrait l'indiquer bien clairement à M. Hammarskjöld. D'après ce que j'ai lu à propos de ses entretiens jusqu'ici, je crains qu'il ne se soit montré un peu trop timide dans ses relations avec M. Nasser.

Si les Nations Unies veulent envoyer une force de police en Égypte, une fois que cette force sera sur pied, elles devraient poser elles-mêmes les conditions quant à son utili-

sation, à la période pendant laquelle cette force demeurera sur les lieux, sur toute la longueur du canal, jusqu'à ce que le différend ait été réglé et qu'une forme quelconque de surveillance internationale ait été établie d'une manière satisfaisante pour les nations commerçantes du monde. Je soutiens qu'il ne faudrait pas retirer cette force tant qu'un règlement complet du problème entre Israël et les nations arabes du Moyen-Orient ne sera pas en bonne voie de réalisation. Mais, monsieur l'Orateur, il y a un autre point qu'il ne faut pas oublier. Les Nations Unies devraient être disposées à permettre à la Grande-Bretagne et à la France de maintenir leurs troupes en Égypte jusqu'à ce que la force de police des Nations Unies s'y soit parfaitement établie et qu'elle ait la maîtrise complète de la zone du canal. Sans cela on ne pourra pas résoudre les difficultés. Que la chose plaise entièrement ou non à M. Nasser, il ne faut pas oublier que, jusqu'ici, tout ce que les Nations Unies ont fait a servi à affermir la position menaçante de M. Nasser. C'est à peu près tout ce qu'elles ont réussi, de sorte qu'il sort victorieux de la lutte et qu'il commence à se considérer comme le vainqueur. Par conséquent, il convient d'être très prudent à ce sujet. Je suis loin d'être persuadé que les 6,000 hommes dont on a parlé constituent une force suffisante. Je crois plutôt que, pour accomplir convenablement la mission qu'on va leur confier, il en faudrait de 18,000 à 20,000. Ne pensons donc pas à 6,000 hommes seulement.

Qu'on me permette de dire qu'en sa qualité de membre de l'ONU le Canada doit être tenu en partie responsable de la situation actuelle du Moyen-Orient. On a laissé là-bas les événements aller leur cours sans rien faire pour régler les questions qui opposaient essentiellement Israël et les pays arabes. La Chambre me permettra de lui rappeler qu'en 1947 le Canada a suivi les États-Unis qui entraînaient à leur suite une ONU plus ou moins hésitante. Je dis bien "hésitante" parce que la moitié des pays en cause s'opposaient alors à la création de l'État d'Israël, eu égard aux circonstances qui existaient à l'époque, l'autre moitié ne disant oui que sous toute réserve. La situation était difficile, j'en conviens, mais il reste que le Canada, cédant aux instances des États-Unis, a aidé à créer l'État d'Israël en 1947 sans donner aux populations de ces régions le droit de décider elles-mêmes de leur sort. La Chambre me permettra aussi de lui rappeler que c'est ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui constitue la pierre d'assise même de l'édifice des Nations Unies.

Quand on a créé l'État d'Israël, le Canada l'a approuvé et il va de soi que nous avons déplu aux États arabes et que ceux-ci étaient